



N° 733
02-04-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU



Une profession formidable qui contraint le ministre à des reculs

Une meilleure prise en compte de l'EPS dans une loi qui reste inacceptable.

Poursuivre !



Forum pour l'EPS et le Sport
S'inscrire

Europe :
Le SNEP consulte ses syndiqués

Postes, hors classe
Intervenir pour peser



Et pendant ce temps-là...

Emploi :

- L'INSEE vient de diviser par deux le bilan des emplois salariés créés en 2004 : 17 200 au lieu des 39 000 qu'escomptait le nouveau ministre des finances la semaine passée.
- 1,26 millions de personnes (60 000 de plus qu'en 2003) sont en temps partiel contraint.

RMI :

- La réforme de l'assurance chômage a abouti à une augmentation du nombre de chômeurs non indemnisés et par ricochet du nombre d'allocataires du RMI (+9,2%). Ils étaient 1,2 millions fin 2004 !

Hôpitaux :

- Le projet de plan stratégique pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris prévoit, pour 2005-2009, 1 820 suppressions d'emplois et la fermeture de 800 lits de long séjour.

Chômage :

- Le taux était de 10,1% de la population active fin janvier 2005 (+0,1 point) selon l'INSEE.

Mais il n'y a pas que des mauvaises nouvelles :

Profits :

- 2004 aura été une année record, les entreprises du CAC 40 ayant engrangé un total de 57 milliards d'Euros de bénéfices nets (+64% par rapport à 2003 !). «Total» caracole en tête avec 9,6 milliards d'Euros ! Ceux d'«Arcelor» augmentent de 800% ! Les actionnaires pourront se partager 22 milliards d'Euros (+37%).

Ce sont les mêmes qui opposent une fin de non recevoir aux demandes d'augmentation des salaires, qui prônent la flexibilité, la baisse des impôts et des «charges des entreprises»...

Serge CHABROL

CONTRE LES ATTAQUES VISANT L'EPS, la préparation de la rentrée 2005 est l'affaire de tous.

La préparation de la rentrée 2005 se caractérise par de nouvelles suppressions de milliers d'emplois d'enseignants dans le 2^e, par une aggravation de la charge de travail de tous, la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants

Doit-on voir une anticipation sur l'absence de l'EPS dans le groupe des disciplines reconnues comme fondamentales par la loi Fillon, dans réduction des horaires au strict minimum de l'obligatoire, la multiplication des suppressions de projets EPS, d'options facultatives, d'enseignement de complément en lycée, d'ateliers de pratique en LP ainsi que de aménagements horaires liés aux problèmes de sécurité (3 professeurs pour 2 classes en natation, par exemple), dans les velléités de supprimer des forfaits UNSS... ?

On assiste actuellement à la multiplication des suppressions de postes définitifs et à leur remplacement par des moyens provisoires et par un volant important d'HSA que l'administration cherche à imposer aux collègues (déjà en 2004/2005, le ministère annonçait pour l'EPS l'équivalent d'environ 1500 postes réalisés en heures supplémentaires dont au moins 500 blocs d'HSA égaux ou supérieurs à un demi-poste dans un même établissement)

C'est ce mécanisme qui a conduit les recteurs à minimiser les besoins dans la discipline. Leurs demandes pour la prochaine rentrée est de 255 postes d'EPS (départs en retraite inclus), alors que plus de 1000 néo-titulaires doivent recevoir une première affectation, qu'il y a 830 postes ouverts au CAPEPS 2005, et que les départs en retraite s'élèvent à 1100.

Les conséquences de la multiplication des heures supplémentaires sont dramatiques pour notre discipline.

- Pour les recrutements à venir : un CAPEPS 2006 avec très peu de postes est un risque malheureusement présent !

- Pour les mutations la fluidité du mouvement dépend du nombre de postes nouveaux à injecter et donc des recrutements. La qualité du mouvement intra à venir va être l'illustration immédiate du mécanisme enclenché de suppressions de postes et de multiplication des HSA : les supports seront insuffisants pour réaffecter les collègues en mesure de carte scolaire (dans certaines académies, il n'y a pas assez de postes pour tous les « poser »), et à plus forte raison les nouveaux arrivants dans les académies. Le « tous TZR » que nous évoquons depuis plusieurs années par rapport à nos conditions de travail va-t-il se concrétiser ?

- Pour les passages futurs à la hors classe des professeurs et des agrégés puisque le volume des promotions de grade est proportionnel au volume des corps.

L'intérêt de tous est donc d'organiser collectivement le refus des HSA.

Rappelons que ne peut être imposée statutairement qu'une HSA par enseignant (les suivantes sont d'ailleurs moins payées !). Dans un établissement de 7 ou 8 profs, 1 HSA par prof représente un ? poste. Et là il ne peut plus y avoir d'aspect réglementaire qui compte des postes doivent être créés.

Chacun doit donc :

- s'engager personnellement, au sein de l'équipe EPS, dans le refus
- signifier collectivement ce refus au chef d'établissement
- informer le SNEP de votre prise de position

Michèle CHARPIN

IUFM en colère !

Le vote d'urgence à l'assemblée nationale, le vote «bloqué» sur les IUFM au Sénat, le flou concernant l'avenir des IUFM et la façon dont les personnels seront intégrés à l'université, la méconnaissance du cahier de charges concernant la formation initiale, la remise en cause la formation continue...et pour finir, un projet de concours PE, applicable dès la rentrée 2005, qui remet en cause tous les plans de formation dans l'urgence et la précipitation... Trop, c'est trop ! De nombreux collègues des IUFM se mobilisent pour la défense d'une formation initiale et continue de qualité.

Le SNEsup le SNEP et le SNUipp demandent le report du projet de concours PE et l'application d'un certain nombre de principes garantissant un recrutement et des contenus de formation à la fois universitaires et professionnels.

Concernant l'EPS, le projet de concours, qui supprime l'entretien est fortement contesté. Le SNUipp, SNEsup, SNEP ont argumenté ensemble pour rétablir l'épreuve actuelle. Les PIUFM mènent une campagne très active en direction du ministère et des élus pour le rétablissement d'un entretien et d'une épreuve physique impliquant une réelle formation à l'enseignement de l'EPS.

Claire PONTAIS



Avec "Osons la Gym !", il y a le projet de dépasser une approche sommaire, il y a l'idée d'une redécouverte fondamentale de cette composante originale d'une culture sportive émancipatrice.

(à commander au centre EPS & Société)

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps là p. 2
- Postes, recrutements p. 2
- Edito p. 3
- Loi sur l'Ecole p. 4
- L'action des profs d'EPS p. 5
- Cours des comptes p. 8
- Forum International de l'Education Physique et du Sport p. 7-8-9
- Projet de Constitution Européenne p. 10-11-12
- Salaires p. 13
- Hors classe p. 13
- Mouvement interacadémique 2005 p. 14
- Syndicalisation p. 14-15

Formidable profession

Le gouvernement boucle ce jour la loi sur l'école. Ce débat, qui se voulait porteur de l'élan d'un pays, se termine par le seul soutien des élus UMP ! Personne n'a été dupe dans les deux assemblées. Les débats ont bien montré le vrai visage des enjeux : une école pour tous ou une école à deux vitesses. Le gouvernement s'est entièrement engagé dans la seconde alternative à travers un fatras d'arguments pêchés dans les plus conservatrices orientations. Le socle commun, élément idéologique central de cette loi, a montré de notoires dissensions dans le camp majoritaire; on doit encore contester que des décisions puissent avoir été prises alors que le débat est loin d'être achevé. A l'instant, nous pouvons dire que nous sommes face à un objet éducatif non identifié. L'EPS, dans cette confusion, aurait pu être la victime toute désignée. C'était sans compter sur la formidable énergie que bon nombre d'entre vous ont déployée pour faire valoir le statut de cette discipline. Toutes les ficelles rhétoriques ont été utilisées pour nous rassurer car les 450 000 signatures, recueillies sur notre Appel par bon nombre d'entre vous, ont contraint députés et sénateurs à ranger les visions les plus ringardes. Jamais les arguments du SNEP n'ont été autant présents dans les travées des deux assemblées et notre campagne montre que le soutien de l'opinion que nous avons su nous acquérir à été décisif dans ce combat.

Aujourd'hui, il faut savoir que cette lutte va se continuer à travers la mise en place des textes d'application. Il faut donc rester sur nos gardes.

La préoccupation de la rentrée prochaine connaît une mobilisation peu commune : elle a été présente dans les grèves et manifestations, engagées depuis la rentrée et à un niveau bien supérieur aux années précédentes. Les vacances scolaires n'ont pas connu de répit et ont entraîné parents, lycéens et des convergences avec le secteur privé. Les questions de salaires et d'emploi ont également été au cœur de ces actions.

La politique gouvernementale connaît un discrédit comme jamais car ses orientations touchent au plus profond des piliers sur lesquels s'est édifié notre pays; ce sont les questions de solidarité, d'égalité qui sont mises en cause à travers les dispositions les plus destructrices sur les services publics et les mécanismes de protection sociale. Le gouvernement cherche à résister pour conduire les plus actifs dans les luttes au découragement, mais aussi pour s'assurer, qu'au risque de tout changement gouvernemental, le retour en arrière sera difficile !

On voit bien, à travers le débat sur le projet constitutionnel européen, que les arguments s'avivent autour de ces questions : ce projet va-t-il libérer ou entraver nos luttes ? Va-t-il fortifier nos revendications ou les corseter ? etc. Le SNEP, dans sa dernière instance nationale, a exprimé son désaccord avec l'orientation générale de ce texte. Mais parce que nous pensons qu'il s'agit d'une question d'importance, nous consultons nos syndiqués. Et que chacun d'entre eux (elles) s'exprime !

Avril, avec sa manifestation du 2, mai et juin, doivent demeurer des moments de grands rendez-vous que nous avons, avec vous, à décider.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 24 Mars 2005

LOI SUR L'ÉCOLE :

Une prise en compte indéniable, mais insuffisante, de nos demandes

Au départ était le rapport Thélot

Nous avons contesté (bul. 723) la conception même du socle commun des indispensables, y opposant notre conception de la culture commune. Nous avons montré comment ce rapport valorisait l'individualisation des parcours, les «talents» supposés des élèves et s'éloignait de l'exigence d'élévation de la formation et des qualifications pour tous au nom de «à chacun sa propre voie de réussite».

Dès la sortie du projet de loi de F. Fillon, nous avons dénoncé (bul. 726 et suivants) :

- > la définition d'un « socle de connaissances et de compétences indispensables » excluant l'EPS, les arts, la technologie et leur culture correspondante.
- > la proposition de rendre facultative l'EPS au brevet des collèges,
- > l'absence de toute référence au sport scolaire
- > le remplacement des enseignants par les professeurs de l'établissement, payés en HS,
- > l'affectation régionalisée des sortants au détriment des collègues titulaires déjà nommés,
- > l'orientation de la formation continue et son passage hors du temps de travail,
- > la conception managériale de la gestion des personnels et du système éducatif,
- > le statut d'enseignant associé,
- > etc.

Le débat à l'assemblée nationale (voir document de 4 pages dans le bulletin 731) a abouti, suite à nos mobilisations, à des modifications non négligeables du texte sur le champ de l'EPS.

L'EPS obligatoire au brevet des collèges

La pression exercée par la profession avec le SNEP, les initiatives diverses menées, les multiples rencontres avec les députés et le soutien massif de l'opinion obtenu (450 000 pétitions) ont abouti à ce que l'EPS occupe une place importante dans le débat parlementaire. Cela s'est concrétisé par le retour du caractère obligatoire de l'EPS au brevet des collèges (article 18 : le brevet «intègre les résultats de l'enseignement de l'EPS, ...»).

L'intérêt de l'EPS reconnu

«La pratique d'activités sportives et artistiques» est valorisée dans l'article 4 portant sur la réussite de tous les élèves, celles-ci sont considérées comme «utiles à la construction de sa personnalité, à son épanouissement, à sa vie de citoyen et à la préparation de son parcours personnel et professionnel». Le ministre est contraint d'affirmer publiquement le maintien des horaires EPS, la place de l'EPS et son caractère obligatoire aux différents examens.

Un socle restreint et utilitariste maintenu

Contre l'avis des groupes PS, PCF et UDF, la majorité UMP de l'Assemblée nationale s'est arc-boutée

sur sa conception et sa définition du socle commun, excluant l'EPS et d'autres disciplines.

En bref sur d'autres questions

Le soutien pour les élèves en difficulté est prévu pour les seuls éléments du socle. Est maintenue la signature d'un contrat (même s'il ne s'appelle plus ainsi) entre la famille, le jeune, le professeur principal et le chef d'établissement. Système que nous estimons culpabilisateur, les enseignants et/ou l'élève devenant de fait responsables de l'éventuel échec. Il n'est pas certain que ce soutien s'effectuera avec



des moyens supplémentaires et risque de se faire au détriment d'autres dispositifs comme l'aide au travail personnel.

La formation continue : non seulement elle est maintenue en dehors du temps de travail, mais elle comptera dans la gestion de la carrière («méritocratie» quand tu nous tiens !).

La gestion des établissements : l'insistance est mise sur un fonctionnement managérial avec contrats, projets, mérite, ... Un conseil pédagogique est créé qui risque bien de devenir plus un échelon hiérarchique supplémentaire qu'un lieu de réflexion pédagogique.

Le métier d'enseignant : multiplication des tâches, remplacement au pied levé des absents (pas forcément dans sa discipline), valorisation de la bivalence (avec obligation d'une certification complémentaire), volonté d'affecter les sortants dans leur académie de formation... Rien ne change par rapport à l'avant projet.

Les moyens : si des moyens sont chiffrés, il ne s'agit pas d'une programmation puisque à chaque fois est noté que c'est «dans la limite des crédits ouverts chaque année par la loi de finances». On risque bien en ces temps de pénurie, d'aller vers des redéploiements massifs.

Le Sénat aggrave le texte voté à l'Assemblée.

Tous les amendements votés par la majorité du Sénat vont dans le même sens : celui de l'organisation concrète d'une « orientation précoce » des élèves mettant définitivement en cause la fragile mixité sociale de l'Ecole d'aujourd'hui. Le socle apparaît ici cyniquement pour ce qu'il a toujours été dans l'esprit de ses propagandistes : un moyen subtil de trier les élèves selon leurs origines sociales et culturelles, selon leurs «diversités».

Le Sénat valorise non les «connaissances et compétences», mais les «aptitudes et les aspirations» des élèves. Il met en avant la diversité des «rythmes d'acquisition» des élèves ou leurs «talents». Il accentue les processus «d'expérimentation» permettant de remettre en cause les programmes et horaires définis nationalement. L'autonomie et le fonctionnement managérial des établissements sont renforcés, ainsi que leur mise en réseaux. La communauté éducative est élargie aux collectivités territoriales et aux acteurs économiques et sociaux ; certains établissements (LP et LT) pourraient voir des «personnalités extérieures» présider leur CA, le recrutement de «professeurs associés» (contractuels n'ayant pas de formation d'enseignant) est valorisé...

S'agissant de l'EPS, s'ils ont maintenu l'acquis que constitue le retour à l'obligation de l'EPS au brevet, les Sénateurs de la majorité se sont évertués à supprimer tout ce qui, dans les articles 4 et 6 votés par l'A. N. pourrait justifier finalement l'intégration de la culture corporelle et sportive dans le "socle commun". Ils l'ont fait avec l'accord et le soutien de François Fillon qui a pesé de tout son poids dans le débat sénatorial. Ses interventions publiques dans la discussion sont significatives de ce point de vue. Notons que dans le rapport annexé, le Sénat a introduit l'intérêt de l'apprentissage de la natation.

Ne pouvant ici donner l'ensemble des éléments du débat, nous renvoyons chacun au site du SNEP (www.snepsu.net).

Le texte de loi a été voté le 24 mars, après rédaction définitive par une commission mixte (7 sénateurs - 7 députés). Les orientations décrites ci-dessus sont reprises. L'action doit donc se poursuivre, en particulier lors de la rédaction des décrets d'application.

Serge CHABROL
serge.chabrol@snepsu.net



CONTRE LA LOI FILLON... POUR UNE ECOLE DE LA RÉUSSITE :

L'action des uns, l'action des autres

Sans aucun doute, le sentiment qui prédomine aujourd'hui chez les militants du SNEP est celui d'une grande fierté à l'égard de la profession : les « profs » d'EPS sont debout ! Ils ont refusé de se coucher. Ils l'ont fait dans un environnement syndical soit carrément hostile à leur mobilisation, soit dubitatif, soit encore parfois agacé.



Ceux qui se sont levés pour l'EPS, syndiqués, non syndiqués, très jeunes...ou un peu moins, ont montré qu'ils avaient le «métier au cœur» mais aussi qu'ils étaient le «cœur du métier». Ils constituent, pour reprendre le langage libéral ambiant, notre précieux «capital revendicatif».

Tout a commencé avec la publication du pré-rapport Thélot et son fameux «socle commun», objet séducteur s'il en est mais dont la fonction et le contenu jusqu'au vote du Sénat sont restés non identifiés ou totalement incohérents. Aujourd'hui même, il continue de fasciner nombre d'acteurs du système éducatif. L'irrationnel règne en maître sur cet aspect et chacun, à l'exception du gouvernement, continue de projeter sur ce socle tout et son contraire.



L'intuition initiale des enseignants d'EPS à l'égard de ce «socle» s'est vite vérifiée : il a pour objet d'exclure à terme la culture corpo-

relle, sportive et artistique du champ de la culture scolaire «indispensable». Il faut être très loin des réalités du moment, pour oser dire ou écrire que le SNEP sur cette question aurait été «alarmiste». Certains l'ont pourtant fait. L'appel pour la santé des jeunes, signé par de très nombreuses personnalités d'origines très diverses, a constitué la première forme de mobilisation. Le principe en avait été décidé à notre dernier congrès. Il a constitué pour beaucoup de «profs» un moyen d'entrer en contact avec la population. Le premier projet de loi qui reprenait les propositions Thélot en particulier sur le «socle» a conduit la direction nationale du SNEP à lancer une grande campagne d'opinion sur le thème : «Pas d'éducation sans éducation physique et sportive». D'importantes et nombreuses personnalités l'ont soutenu. Des milliers d'enseignants s'en sont emparés et ont inventé, créé l'action revendicative de masse que l'on sait. Ce sont 450 000 pétitions qui ont pu ainsi être déposées au 110 rue de Grenelle, au grand dam du Ministre. Un appel international de chercheurs, sur ce thème, est toujours en ligne et s'élargit de jour en jour.



Les parents d'élèves, les collectivités territoriales ont été sollicités souvent avec succès. Les stades, les théâtres, les marchés, les rues, les gares ont été investis. Nos collègues ont été très majoritairement bien accueillis. La cause de l'EPS reste une bonne cause...ceux qui hésitent encore pour des raisons diverses doivent s'en convaincre.

Tout cela a occupé la Une des médias particulièrement en province. Au niveau national, l'action a commencé au Conseil Supérieur de l'Education par le dépôt, par le SNEP, d'un texte fédéral (FSU), sur la culture commune, sur la place de l'EPS et des enseignements artistiques (texte dont la FSU a accouché difficilement). Elle s'est poursuivie auprès des partis politiques, des groupes parlementaires tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, auprès des Présidents de groupe, des commissions en charge du dossier, jusqu'à la clôture de la procédure parlementaire.



La mission parlementaire de l'Assemblée Nationale, présidée par André Perrissol, a entendu le SNEP sur la question du socle commun, comme le Cabinet du Président de la République. Parallèlement, le SNEP a rencontré le Président du CNOSEF. Il est intervenu auprès des fédérations sportives (peu réactives dans leur majorité), il a rencontré les grandes associations et fédérations éducatives (USEP, CEMEA...).

Avec beaucoup de retard et bien des reports, les Fédérations de parents d'élèves ont finalement accepté de «dialoguer». Dialogue de sourds du côté de la PEEP...dialogue «constructif» avec la FCPE qui, pour autant, a refusé de signer notre appel. Entre temps, il y a eu les grèves de 7 décembre, du 20 janvier, du 10 mars, la nuit blanche du 15 février à Paris, les manifestations du 5 avril dans lesquelles l'EPS, beaucoup de jeunes collègues se sont distingués par le nombre, le dynamisme et le caractère cinglant et humoristique de leurs slogans.

Nous avons fait cela ensemble, ceux «d'en haut», ceux «d'en bas» réunis par une colère commune, par le sentiment d'une injustice profonde à l'égard d'une discipline, d'enseignants qui ont l'Ecole et l'avenir de tous les jeunes au cœur.

Aujourd'hui, il nous faut capitaliser tout cela, tirer de cette expérience la force et la volonté de continuer car d'autres nuages s'annoncent.

Bravo la profession.

Alain BECKER

COURS DES COMPTES : DE MAUVAIS COMPTES ... POUR DE MAUVAIS COUPS ?

Nous publions ci-dessous
l'intégralité du communiqué de
presse du SNEP, diffusé le 24 mars



En application de la LOLF (1), la Commission des finances de l'Assemblée Nationale a chargé la Cour des Comptes d'une enquête sur «*La gestion des personnels détachés dans des fonctions autres que d'enseignement, ou demeurant sans affectation, par le Ministère chargé de l'enseignement scolaire*».

Après avoir été, semble-t-il, approuvé par les différentes directions du ministère en octobre, un rapport (2) a été rendu public à la mi-mars, pendant le débat parlementaire sur la loi Fillon. L'intervention publique de P. Seguin, président de la Cour des Comptes, n'a pas suffi pour empêcher une polémique qui finalement, pour le SNEP, a ses raisons d'être.

Sans doute n'est-il pas aisé de rendre compte objectivement d'une situation que chacun reconnaît comme complexe. Pour autant, sur le champ particulier de l'éducation physique et du sport scolaire, le travail fourni par cette grande institution de la République n'est pas sérieux.

En considérant le «forfait UNSS» de 3h hebdomadaires dans le service des enseignants d'EPS comme une « décharge de service », la Cour feint d'ignorer le fondement politique du statut particulier des enseignants d'EPS et la mission que l'Etat, historiquement depuis 1945, s'est donnée en terme de démocratisation dans l'accès aux activités physiques, sportives et artistiques. Elle le fait, par ailleurs, en oubliant les profondes discriminations qui continuent de marquer

ces pratiques dans notre société, et tout particulièrement celles des filles et des jeunes issus des milieux défavorisés, en ignorant la crise de la jeunesse, celle, profonde aujourd'hui, du mouvement sportif, et la situation sociale et culturelle critique de certaines académies. Elle le fait, enfin, en contestant les fondements pédagogiques et la légitimité de ce choix politique. Bien sûr, l'activité des enseignants d'EPS au sein du service public de l'UNSS doit être sérieusement et intelligemment contrôlée, c'est le sens des propositions faites, depuis un certain temps déjà, par le SNEP et restées sans suites de la part du ministère. Utilisant des chiffres et des résultats d'opérations inexacts (cf. tableau p. 32), le rapport noircit à dessein la situation du sport scolaire, tout en prétendant a priori qu'un tiers des forfaits ne seraient pas effectués. S'appuyant sur cette pseudo réalité et sur une logique technocratique, il propose de réduire fortement le nombre de forfaits UNSS, de regrouper les AS de plusieurs établissements sous l'encadrement d'un nombre limité d'enseignants auxquels serait «accordée» la «décharge UNSS» (sic). Ce faisant, il nie la pertinence de l'organisation actuelle du sport scolaire (une AS par EPLE) et les contraintes liées à ce qui fait le rayonnement de l'UNSS : la rencontre entre établissements. Il ignore la nécessité d'un fort encadrement qualitatif et quantitatif du sport scolaire pour répondre aujourd'hui à ses objectifs et conditions de fonctionnement. Il méconnaît l'intérêt d'une politique du sport scolaire intégrée au projet d'établissement, et les difficultés liées à certains établissements et à leur environnement. La Cour des Comptes a-t-elle seulement pensé à évaluer les retombées éducatives positives du sport scolaire dans les lycées et les collèges ? Est-elle à court «d'indicateurs» ?

Le rapport aborde ensuite ce qui serait la situation très privilégiée des enseignants d'EPS, pour qui : «*l'essentiel de [leur] activité est l'exercice des activités physiques et sportives; et l'on peut même dire l'encadrement d'activités physiques*», et par ailleurs «*les temps de préparation et de correction sont sans aucun doute très limités*». L'éducation physique et sportive, pour la Cour des Comptes, n'est donc pas une discipline d'enseignement mais un aimable divertissement. Le rapport utilise ensuite une double argumentation spéieuse et mensongère : spéieuse quand il prend l'exemple des services des enseignants d'EPS dans le Supérieur (décret de 1993, qui distingue les heures

d'enseignement des professeurs d'EPS de celles «d'encadrement» des pratiques sportives volontaires au sein des associations sportives de la FFSU (3)); mensongère quand il affirme que les PLP en enseignement pratique ont un service de 23h alors qu'il est en réalité de 18h. Seule semble importer, pour la Cour des Comptes, l'objectif préalablement établi : réduire la dépense publique sur le champ de l'EPS et du sport scolaire et proposer pour les enseignants d'EPS un service qui passerait (hors AS !) à 25h (professeurs) et 23h (agrégés). Au-delà de la vision caricaturale et méprisante de l'enseignement de l'EPS qui prévaut dans ce rapport et évoque celle portée par le socle commun, celui-ci fait en plus l'impasse sur des choses parfaitement connues aujourd'hui : le manque d'installations sportives qui oblige les enseignants d'EPS et leurs classes à de longs trajets coûteux en énergie et souvent problématiques, les risques physiques inhérents à cet enseignement et l'exposition fréquente aux intempéries, la violence qui s'y exprime plus que dans d'autres disciplines, les questions de la mixité et du rapport au corps, l'absence totale de dédoublements de classes en EPS.

Le SNEP dénonce cette présentation des faits et l'intention de nuire qui la nourrit. Il interpelle simultanément la Cour des Comptes, le ministre de l'EN et la Commission des finances de l'Assemblée Nationale. Il souhaite être entendu et pouvoir argumenter. Il informera, par ailleurs, les étudiants en STAPS sur les conséquences -en terme de recrutement- des propositions faites dans ce rapport, ainsi que le mouvement sportif sur la fragilisation du sport scolaire qui s'annonce. Il saisira la profession et fera tout pour que celle-ci s'engage à nouveau pour la défense de l'EPS et du sport scolaire.

Alain BECKER – Michel FOUQUET

(1) LOLF : loi organique relative aux lois de finances. C'est, à partir de 2006, le nouveau mode de gestion du budget de l'Etat.

(2) Rapport intégral sur <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/enquete-personnels-educ-nat/rapport.pdf>

(3) FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire. Aujourd'hui, à l'Université, les enseignements pratiques sportifs qui entrent dans la validation des diplômes, sont considérés comme des heures d'enseignement à part entière : 1h = 1h

A lors que l'ONU a fait de 2005 l'«Année internationale du sport et de l'éducation physique» (1), le gouvernement français prend le contre-pied en marginalisant l'éducation physique et le sport à l'école, seul lieu pouvant offrir à tous une obligation de pratique physique. Le SNEP a réagi en lançant une grande campagne auprès de nos élus et en direction de la société toute entière pour rappeler à chacun que l'éducation physique constitue un élément fondamental de la formation et du développement de soi.

C'est un véritable problème de société qui est devant nous : les centaines de milliers de signatures recueillies en quelques semaines en sont la preuve. Tout le monde comprend, sauf nos gouvernants semble-t-il, l'importance de la place du corps, des pratiques physiques sportives et artistiques dans les modes de vie, dans le développement des jeunes, dans la vie des établissements.

Nous avons décidé d'organiser un grand rassemblement de toutes les forces qui défendent aujourd'hui une conception humaniste de l'éducation et du sport, le rôle des états pour promouvoir le développement des activités physiques pour tous. Ce rassemblement aura lieu les 4, 5 et 6 novembre 2005 à la Cité Universitaire Internationale à Paris.

Sa réussite est un défi pour nous tous. Ce doit être un rassemblement puissant et résolu pour infléchir les politiques qui, aussi bien du côté de l'éducation nationale que du côté de la jeunesse et des sports, seraient tentées par l'abandon d'une partie de leurs prérogatives et une externalisation de leurs missions historiques.

Un projet de programme vous est présenté. Il alternera des conférences, des tables rondes, des débats autour des grands thèmes de l'école, du sport et des pratiques physiques et artistiques, de l'éducation physique, avec la participation de personnalités françaises et internationales.

Mille voix pour l'EPS et le Sport

C'est une organisation lourde et coûteuse qui doit nous mobiliser dès à présent pour assurer l'objectif que nous nous sommes fixés : au moins un millier de personnes (enseignants, éducateurs, sportifs, étudiants, parents...) à Paris pour soutenir la résolution de l'ONU et faire vivre nos différents appels :

«pas d'éducation sans éducation physique et sportive» et «plus et mieux d'éducation physique pour la santé des jeunes».

Nous nous tournons aujourd'hui de façon solennelle vers toute la profession syndiqués, non syndiqués : engagez-vous avec le SNEP dans la réussite de ce forum. Les enseignants d'EPS ont toujours su se regrouper pour promouvoir et défendre une éducation complète et équilibrée, et pour refuser les retours en arrière. C'est le moment de démontrer, à nouveau, nos solidarités et notre détermination pour construire une école plus égale dans une société plus juste. Ce forum sera aussi, pour être fidèles à notre histoire, un moment festif de rencontres, d'échanges.



Nous vous proposons dans un premier temps deux modalités de soutien à ce projet pour offrir plus de moyens et faciliter l'organisation : une souscription pour tous ceux qui ne pourront pas venir et une pré-inscription pour ceux qui ne voudront rater sous aucun prétexte cet événement, l'un n'excluant pas l'autre !

C'est quoi un forum ?

Depuis longtemps le SNEP organise des colloques « pédagogiques ». Il s'agissait de parler des problèmes de la discipline, pédagogiques, didactiques, scientifiques. Chacun d'entre eux a marqué une étape dans la réflexion et a constitué un temps fort de l'activité syndicale :

En 81, l'éducation physique et la réussite de tous
En 84, l'évaluation en EPS

En 85, l'EPS – contenus et didactique

En 88, ce qui s'enseigne

En 92, France – Europe, quels contenus ?

En 96, ce qui s'apprend en EPS

En 2000, quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?

Aujourd'hui les préoccupations sont d'une autre ampleur : c'est toute une politique éducative, à échelon européen et mondial, qui se joue. Nous ne pouvons ni ne voulons être de simples spectateurs, ce n'est ni notre fonction ni notre culture. Les atteintes possibles sinon probables à notre système éducatif, nous imposent de nouvelles formes d'expression qui mêlent revendication et réflexion de haut niveau. Elles exigent des échanges où les acteurs de terrain ont la parole. Il s'agit aussi de créer ou de réactiver des alliances autour des thèmes qui nous occupent. Le forum, tel que nous l'envisageons, devrait permettre tout cela, une alternance de conférences, tables rondes et temps de débat. Beaucoup de thèmes, pour couvrir l'ensemble des problématiques, seront traités en même temps. Chacun se construira son propre parcours, son propre itinéraire pendant ces trois jours. C'est une organisation un peu nouvelle pour nous. Il va falloir innover. Mais le projet est passionnant, non ?

(1) L'ONU, dans sa résolution, invite les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, ses fonds et programmes, les institutions spécialisées, selon qu'il conviendra, et les institutions s'occupant de sport à :

a) Promouvoir le rôle du sport et de l'éducation physique pour tous lorsqu'ils renforcent leurs programmes et politiques de développement destinés à sensibiliser davantage à la santé, encourager l'esprit de réussite, combler les fossés culturels et inculquer les valeurs collectives ;

b) Considérer le sport et l'éducation physique comme un outil pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des objectifs plus larges du développement et de la paix ;

c) Oeuvrer collectivement afin que le sport et l'éducation physique puissent offrir des possibilités de solidarité et de coopération en vue de favoriser une culture de paix, d'égalité sociale et d'égalité des sexes et de promouvoir le dialogue et l'harmonie ;

d) Reconnaître la contribution du sport et de l'éducation physique au développement économique et social et encourager la construction d'infrastructures sportives et leur restauration ;

e) Promouvoir davantage le sport et l'éducation physique en tant qu'outil de développement de la santé et de l'éducation et de développement social et culturel, sur la base d'une évaluation des besoins effectuée sur le plan local ;

f) Renforcer la coopération et le partenariat entre tous les acteurs, notamment la famille, l'école, les ligues et clubs sportifs, les collectivités locales, les associations sportives de la jeunesse, les décideurs et les secteurs public et privé, afin d'assurer la complémentarité et de mettre le sport et l'éducation physique à la portée de tous ;

g) Veiller à ce que les jeunes talents puissent développer leur potentiel sportif sans risque pour leur intégrité physique et morale.

Une souscription «offensive»

La direction nationale a décidé de lancer une souscription dans toute la profession pour soutenir le projet et permettre surtout sa réalisation dans les meilleures conditions possibles. La location des salles de la cité universitaire, le matériel de sonorisation, les repas, l'hébergement... tout cela constitue un projet de dépenses inaccessible avec nos finances propres. Mais nous avons fait le pari, tout d'abord que la situation actuelle faite à l'EPS et au sport nous imposait une telle manifestation, ensuite que la profession savait se mobiliser quand il le fallait, et défendre et promouvoir l'éducation physique dans une conception humaniste de l'école. Nous vous espérons nombreux à faire le geste nécessaire pour envisager ce forum sans trop d'angoisse, en versant la somme que vous souhaitez par chèque.



Se pré-inscrire

La date du rassemblement est encore loin, mais il faut savoir que l'organisation a commencé dès la fin de l'année scolaire précédente. Nous avons pris l'initiative de vous solliciter dès à présent pour anticiper sur les problèmes que nous aurons à régler, du point de vue du nombre de participants, sur les hébergements à prévoir, le nombre de repas à prévoir etc. Pour cette pré-inscription, nous vous demandons une somme modique de 20 euros qui nous permettra entre autre de régler un certain nombre de frais initiaux. Nous ne pouvons aujourd'hui envisager la somme totale pour l'inscription au forum, mais soyez sûr qu'elle sera raisonnable pour permettre à tous de venir dans de bonnes conditions. Une autorisation d'absence pourra être fournie pour les journées du vendredi et du samedi.



4,5,6 novembre 2005
Cité internationale universitaire de Paris

**Forum
International
de l'Education
Physique
et du Sport**

International Forum of Physical Education and Sport

Bulletin de Souscription

NOM :

PRENOM :

ACADEMIE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

Mél.....

**Je soutiens l'initiative « Forum »
Je verse la somme de _____ €
libeller le chèque à "SNEP" CCP 10 755 20 Z Paris**

** Je peux héberger participant(s)

A retourner au SNEP « FORUM 2005 »
76 rue des Rondeaux, 75020 Paris



4,5,6 novembre 2005
Cité internationale universitaire de Paris

**Forum
International
de l'Education
Physique
et du Sport**

International Forum of Physical Education and Sport

Pré-Inscription

NOM :

PRENOM :

ACADEMIE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

Mél.....

**Je me pré-inscris en versant la somme de 20 €
libeller le chèque à "SNEP" CCP 10 755 20 Z Paris**
** non remboursable : en cas de non-inscription définitive les
20€ seront considérés comme souscription.*

** Je peux héberger participant(s)

A retourner au SNEP « FORUM 2005 »
76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

Vendredi 4 novembre

14h-14h30	Intervention du SNEP			
14h30-15h30	Conférence ECOLE et société à la croisée des chemins : quelle démocratisation ?			
16h-17h	Conférence Sports, cultures du corps, cultures physiques et artistiques : y a-t-il un patrimoine à transmettre ?	Conférence Cultures et culture scolaire	Table ronde L'EPS et l'école à l'épreuve des comparaisons internationales	Espaces rencontres et débats
17h15-19h AGORAS	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Performance/exploit/compétition : quelles valeurs éducatives ? ▀ Sport, sports, jeux, loisirs physiques : quelles pratiques innovantes ? ▀ Sport et handicap : quelles activités physiques adaptées ? ▀ Une éducation physique tout au long de la vie ? ▀ Quelle prise en compte de la diversité des cultures ? ▀ Y a-t-il une spécificité de l'EPS pour des publics difficiles ? 			

Samedi 5 novembre

9h-10h	Conférence Services publics, fonction publique, rôle de l'Etat			
10h-11h	Comptes-rendus d'expérience			
11h-12h30	Table Ronde Sport et femmes	Table Ronde Ecole/hors Ecole : spécificités et complémentarités	Table Ronde Santé et EPS	Espaces rencontres et débats
12h30-14h	Repas			
14h-15h	Conférence SPORT(s) et humanisme ?			
15h-16h30	Table Ronde Sport, EPS et rapports Nord-Sud	Table Ronde Sciences et techniques des APSA : quels rapports, quelles formations technologiques ?	Table Ronde Les enseignements artistiques en EPS	
16h30-18h AGORAS	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Quelle contribution du sport à la paix ? ▀ Le sport scolaire ▀ EPS et Mixité ▀ Educateurs sportifs, enseignants : quels métiers ? ▀ Comment développer la danse et les arts du cirque en EPS ? ▀ Quelles pratiques innovantes en Formation Initiale ? ▀ Equipements et installations pour pratiquer l'EPS et le sport ▀ Quelles pratiques corporelles à l'Université ? 			
18h-19h30	Table Ronde Sport et Médias	Table Ronde Les évolutions du métier au niveau national et international	Table Ronde Quelles acquisitions pour tous, fin de primaire, fin de collège ?	Espaces rencontres et débats

Dimanche 6 novembre

9h30-10h30	Conférence L'EPS, luxe ou nécessité ?			
10h30-12h	Table Ronde Jeux 2012 Olympisme	Table Ronde Culture commune et disciplines	Table Ronde Vers quels programmes en EPS	Espaces rencontres et débats
12h-14h	REPAS			
14h-15h	MEETING Quelles perspectives, quels moyens d'action ?			

Conférences, tables rondes et agoras devront mobiliser chercheurs, experts, acteurs venus de différents champs de la connaissance, de l'expression, de la diversité des pratiques. Le Forum devra s'ouvrir largement sur l'Europe et sur les pays du «sud».



Conseil Délibératif National du SNEP des 17 et 18 mars 2005

Après avoir lancé un débat dans la profession sur le traité constitutionnel européen et ouvert les colonnes du bulletin national et du site internet SNEP aux syndiqués souhaitant s'exprimer, le CDN, instance de direction du SNEP, conformément aux décisions prises à sa réunion du 21 janvier, a procédé, le 18 mars, sur la base de ses mandats et de ses revendications, à une analyse et un vote sur un texte exprimant sa position. Il lance auprès des syndiqués une consultation (voir page 12) et joue donc ainsi le jeu de la démocratie syndicale jusqu'au bout.

TEXTE EUROPE

Le SNEP considère qu'une Europe tournée vers la paix, le progrès social et les aspirations démocratiques des peuples reste à construire. C'est un projet émancipateur qui mobilise beaucoup d'espoirs. Face à la mondialisation libérale et à la puissance des firmes transnationales, elle peut être un point d'appui pour aller vers un monde plus juste.

Le 29 octobre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé le projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe, qui sera soumis à ratification par voie référendaire en France le 29 mai 2005.

Se prononcer sur une constitution est une affaire grave et le SNEP souhaite que la campagne référendaire permette un véritable débat démocratique qui éclaire les citoyens, respecte la pluralité des opinions et garantisse un accès équitable des différentes expressions aux médias.

Le SNEP considère qu'il est du devoir d'une organisation syndicale d'organiser la réflexion collective de ses adhérents sur les questions qui sont liées à son champ d'intervention pour leur permettre de débattre et pour contribuer à éclairer le débat public. Il estime que cette consultation par référendum n'est pas une élection politique comme les autres mais qu'elle légitime par son enjeu social l'intervention dans le débat public et la prise de position du SNEP sur le contenu du projet de constitution.

Le SNEP a examiné attentivement le texte qui est soumis au référendum et qu'on ne peut séparer du contexte général des politiques européennes de ces dernières années. Il l'a fait à partir de ses champs de responsabilité, de ses mandats, de sa conception du syndicalisme et de son expérience.

En donnant une valeur constitutionnelle à des choix de politique économique, exposés jusque dans les détails dans la partie III, ce Traité dénie aux peuples le droit de choisir souverainement l'orientation des gouvernements qu'ils élisent.

L'orientation libérale des politiques constitutionnalisées dans la partie III est incontestable, qu'il s'agisse de la politique monétaire, confiée à la Banque Centrale européenne avec comme seul objectif la stabilité des prix, de la politique économique subordonnée au respect d'«une économie de marché ouverte», de la politique de l'emploi orientée vers «les réformes structurelles du marché du travail» pour accroître la flexibilité de l'emploi, posée comme condition de l'amélioration du «taux d'emploi». Force est de constater que l'objectif de réduction du chômage n'apparaît pas dans le Traité.

Cette orientation de la politique économique, clairement affichée depuis le Traité de Maastricht, est pourtant loin d'avoir fait ses preuves : la croissance économique est très modeste dans la zone euro depuis 15 ans (1,8% en moyenne) et l'Union européenne se singularise par le maintien du chômage à un niveau élevé.

Les Grandes Orientations de Politique Economique (GOPE), procédure de coordination des politiques économiques selon la «méthode ouverte de coordination», sont décidées dans le secret des accords inter-gouvernementaux, en liaison avec la commission européenne, sans que le Parlement européen puisse en débattre. Les GOPE sont pourtant déterminantes puisqu'elles fixent la ligne générale des politiques économiques qui s'imposent aux Etats à partir du dogme intangible de la limitation des dépenses publiques.

D'autre part, l'Union européenne, par la méthode ouverte de coordination, formule des recommandations dans des domaines qui échappent en principe à sa compétence (l'emploi, la politique sociale, les retraites), mais qui doivent respecter les objectifs fixés par les GOPE de réduction des dépenses publiques.

Sans contrôle parlementaire, et sans que les acteurs sociaux, habituellement consultés dans ces domaines au niveau national, aient la garantie de pouvoir intervenir sur les textes en

préparation (sauf quand ils ont les moyens d'une activité permanente de lobbying comme le patronat), des orientations politiques décisives (comme recommander la retraite par capitalisation ou l'épargne retraite, reporter de cinq ans l'âge moyen de cessation d'activité) sont présentées, sans aucun débat public, comme «naturelles» et s'imposant d'évidence comme les «bonnes pratiques».

Un mécanisme économique, la concurrence, est érigé en principe d'organisation de la société. Le « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » est mis sur le même plan que des valeurs morales, des libertés politiques ou des objectifs sociaux (l'égalité, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, ...) dont on sait par expérience qu'ils sont peu compatibles avec une société fondée sur la concurrence.

Les références aux nécessaires politiques d'armement des états membres, en lien avec l'OTAN, contiennent en germe des choix politiques et budgétaires qui vont à l'encontre des valeurs de paix que nous portons.

Les services publics ne sont pas inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union. Le Traité reprend pour l'essentiel les dispositions déjà en vigueur pour les services d'intérêt économique général (SIEG) reconnus par le Traité d'Amsterdam. Les SIEG restent soumis au droit de la concurrence, et peuvent au mieux avoir un statut dérogatoire, soumis à l'interprétation des institutions européennes. Ils ne sont jamais définis par des principes et des critères positifs résultant de la délibération démocratique et du choix des citoyens. Faut-il en conclure que la concurrence est la règle légitime et le choix démocratique l'exception ?

La logique générale du Traité conduit à faire prévaloir la conception libérale des services publics, celle du service universel. Cette conception, qui réduit le service public à destination des plus démunis, organise la société à deux vitesses, alors que par ailleurs le Traité affiche un objectif de cohésion sociale. Elle est

aggravée par l'idée qu'une mission de service public peut être aussi bien assurée par un opérateur privé que public.

Le Traité prévoit une loi européenne sur les SIEG. Il serait hautement souhaitable que l'Union présente un bilan sérieux des résultats des politiques de libéralisation des services publics. Alors que les entreprises publiques sont sommées de prouver leur efficacité, on ne trouve pas trace d'une requête équivalente des institutions européennes envers les opérateurs privés, notamment en ce qui concerne les promesses de baisse des prix et d'amélioration de la qualité du service.

Le SNEP s'inquiète de ce que la concurrence, qui est souvent une réalité lointaine sur des marchés dominés par des monopoles privés, puisse par contre devenir la loi régissant les rapports sociaux entre les hommes et les rapports entre les Etats.

Le Traité laisse se développer le dumping social et le dumping fiscal.

Le SNEP estime que la concurrence fiscale conduit à l'affaiblissement des ressources publiques, ce qui ne permettra pas de développer la solidarité au sein des nations, ou entre les nations, ni de financer des grands projets d'éducation, de recherche et d'infrastructures, nécessaires au redressement de la croissance et au plein emploi.

Le Traité reprend en l'état la Charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice, charte dont la FSU avait considéré qu'elle «n'était pas acceptable en l'état» !

Ce texte énonce des principes généraux peu contraignants et des droits au rabais : «droit de travailler» contre le droit au travail, droit «à une aide pour le logement» contre le droit au logement. L'égalité entre les sexes n'est pas une valeur fondatrice de l'Union. Rien sur le droit des femmes à disposer de leur corps, sur le droit au divorce, sur le droit à un revenu minimum, sur le droit de grève, sur les droits des résidents non-membres de l'union.

L'engagement d'une consultation des partenaires sociaux par la commission, l'existence d'une «clause sociale transversale» dans le Traité ne peuvent compenser toute une logique qui subordonne le social à des lois économiques libérales.

En prenant la responsabilité de publier en janvier 2004 le projet de directive Bolkestein sur la libéralisation des services, qui pousse à l'harmonisation des droits sociaux par le bas, la Commission éclaire de manière inquiétante le Traité.

Dans le domaine de l'éducation, le SNEP

constate l'influence croissante des politiques éducatives dites européennes, dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne. Tout en affirmant que l'éducation reste de la compétence des Etats, le Traité déclare que «l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire en appuyant et en complétant leur action». Cette formulation, utilisée et développée pour les GOPE, la stratégie de l'emploi et la politique sociale, est le fondement juridique de «la méthode ouverte de coordination».



Par cette méthode, les Etats et la Commission fixent des «lignes directrices», établissent des «indicateurs de référence», évaluent les «bonnes pratiques» qui permettent d'atteindre les objectifs fixés et effectuent des recommandations aux Etats sur la base de rapports d'évaluation.

Le SNEP ne conteste pas le projet d'une coopération au niveau européen dans le domaine de l'éducation, il conteste le déficit démocratique dans lequel s'élaborent des politiques éducatives européennes.

Des orientations politiques décisives sont choisies sans que les Parlements, les organisations syndicales et l'ensemble des partenaires ne soient saisis.

Les «objectifs», «indicateurs», et «bonnes pratiques» sont présentés comme des évidences alors qu'ils traduisent des orientations bien précises. Celles-ci bénéficient d'une «légitimité européenne» alors qu'elles résultent d'un accord intergouvernemental avec la commission, sans qu'il y ait eu de débat public.

Pourtant préconiser la conception d'une éducation soumise à l'utilitarisme et l'individualisme (cf les références au capitalisme humain et à l'employabilité) et à la logique économique de la compétitivité ou la conception de la "gouvernance" du système éducatif selon la logique et les techniques managériales de l'entreprise comme le font les rapports conjoints de la commission et du conseil, n'est pas anodin. En

démocratie de telles orientations devraient se discuter au fond.

Le SNEP s'inquiète de ce que le ministre français de l'éducation nationale s'appuie sur ces orientations pour légitimer ses propres projets et en particulier l'idée de "socle commun" comme standard européen.

Au total, des choix décisifs sont faits le plus loin possible de la délibération démocratique.

Le préambule et surtout l'article 51-3 posent

des problèmes sérieux au regard des principes de laïcité que le SNEP défend.

Ce texte consacre des orientations qui vont à l'encontre d'une Europe de la justice, des droits, du plein emploi, du progrès social, d'une Europe démocratique.

Sur la base de cette analyse, le Conseil Délibératif National du SNEP exprime son désaccord avec l'orientation générale du projet de traité constitutionnel.

Le SNEP participera, à partir de sa problématique syndicale et de ses analyses aux initiatives et aux mobilisations qui iront dans le sens d'une Europe plus démocratique, plus sociale et plus juste. Opposé au repli anti-européen, il recherchera toutes les convergences pour promouvoir une autre conception de la construction européenne.

Il veut contribuer à l'édification d'un mouvement syndical à l'échelle européenne, capable de proposer une alternative en faveur d'une Europe qui réponde aux aspirations des peuples.

Le SNEP qui a, depuis plusieurs mois, ouvert les colonnes de son bulletin et de son site aux contributions des collègues sur ce projet, met en oeuvre, dans le prochain bulletin, la consultation des syndiqués décidée le 21 janvier sur l'attitude à avoir, en tant qu'organisation syndicale, pour le référendum.

47 pour, 0 contre, 1 abstention

Le SNEP continue de mettre en œuvre le processus démocratique qu'il a engagé à propos du projet de constitution européenne. Suite aux contributions, ouvertes à tous les syndiqués, parues dans le bulletin national ou sur le site depuis octobre dernier, fort des débats qui se sont déroulés dans les différentes instances nationales ou académiques du SNEP, le conseil délibératif national des 17 et 18 mars a exprimé son désaccord avec l'orientation générale du projet de traité constitutionnel pour l'Europe (voir texte pages précédentes). Il appartient maintenant aux collègues syndiqués dans leur ensemble de se prononcer sur l'expression que doit avoir leur syndicat au regard des analyses qu'il a formulées sur ce projet.

En votant, vous contribuerez à l'expression démocratique du SNEP.

Le résultat de cette consultation sera publié sur le site et dans le bulletin national au plus vite après dépouillement des votes.

Les modalités de vote :

Chaque syndiqué est invité à se prononcer **dès réception de ce bulletin** (dépouillement le 21 avril) en choisissant une des modalités suivantes :

- **Par internet** : à partir du site national, vous trouverez une rubrique destinée au vote. Vous devrez utiliser votre identifiant du SNEP (numéro : 6 chiffres suivi du code : 4 lettres) et ne pourrez voter qu'une seule fois. Votre vote sera totalement anonyme.
- **Par courrier** : en utilisant le bulletin de vote joint (Ou le coupon ci-dessous, découpé ou recopié). Celui-ci, rempli, sera glissé dans une enveloppe vierge qui devra être elle-même placée dans l'enveloppe T ci-jointe. Vous ne devrez pas omettre de remplir les indications demandées au dos et de la signer. Elle devra être adressée au SNEP national afin d'arriver avant le dépouillement des votes qui

aura lieu le 21 avril 2005.

ATTENTION : Nos collègues en poste dans les DOM, COM, POM et à l'Etranger ne peuvent pas utiliser l'enveloppe T. Celle-ci n'est valable que sur le territoire métropolitain. Ils doivent donc expressément utiliser une enveloppe timbrée comprenant au verso, avec leur signature, les mêmes renseignements que sur l'enveloppe T (nom, prénom, établissement ou service, département et signature) Que nos collègues concernés veuillent bien nous excuser pour cette différence de traitement indépendante de la volonté du SNEP.

En cas de double vote, celui par Internet sera



retenu provoquant la destruction du vote par courrier.



Si un collègue non (re)syndiqué souhaite participer à la consultation du SNEP, il devra s'acquitter de sa cotisation en joignant la fiche de syndicalisation et son (ses) chèque(s) dans l'enveloppe d'expédition.

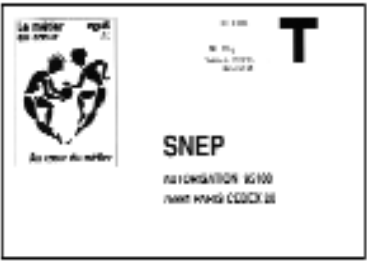
Certains collègues venant de se (re)syndiquer récemment peuvent ne pas avoir reçu le matériel de vote. Ils peuvent recopier le bulletin de vote et, après l'avoir rempli, le déposer dans une enveloppe vierge, elle-même mise à l'intérieur de l'enveloppe d'envoi au dos de laquelle figurera tous les renseignements demandés et qui sera adressée au :

SNEP 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS.

Leur vote sera évidemment pris en compte.

	BULLETIN DE VOTE Consultation Europe	
A Partir de la position exprimée par le Conseil Délibératif National, considérez-vous que le SNEP doit donner une indication de vote pour le référendum sur le traité constitutionnel européen ?		
OUI	NON (1)	
Si OUI laquelle		
OUI au traité	NON au traité (2)	
(1) Ne laisser apparaître qu'une seule mention (2) Ne laisser apparaître qu'une seule mention		


Mettre le bulletin dans une enveloppe vierge

Mettre le tout dans l'enveloppe T et remplir les mentions au dos



ATTENTION : Les DOM, COM, POM et étranger ne peuvent utiliser l'enveloppe T (voir article ci-dessus). Certains collègues récemment syndiqués n'ont peut-être pas été pris en compte, dans ce cas, utilisez les mêmes modalités.

SALAIRES : À quand des mesures concrètes ?

Après des journées de mobilisations importantes, le gouvernement a été contraint de revoir ses positions. Souvenons-nous des propos qu'avait pu tenir Dutreil au soir de la journée du 20 janvier "Il n'y a pas d'argent caché sous le tapis". C'était un fin de non recevoir aux revendications portées par les fonctionnaires concernant la dégringolade de leur pouvoir d'achat (près de 6% depuis janvier 2000). Les 1 % accordés au titre de l'année 2005 (0,5% en février et 0,5% en novembre) ne couvraient pas le taux d'inflation prévu pour 2005 (1,8%). Au lendemain de la mobilisation du 10 mars qui avait rencontré un écho favorable tant chez les salariés du privé que du public, le premier ministre avait jugé "légitimes" les revendications du pouvoir d'achat et demandé à R. Dutreil d'ouvrir des négociations avec les syndicats.

"J'ai demandé à Renaud Dutreil d'engager une négociation avec les syndicats de fonctionnaires avant fin mars, sur la modernisation de la Fonction Publique (carrières, formation, parité...) et les salaires pour 2005-2006.

Les organisations syndicales de fonctionnaires sont

déterminées et opposées à un donnant-donnant. Pour la FSU il s'agit bien d'obtenir une prise en compte immédiate des revendications qu'elle porte en matière de rattrapage du pouvoir d'achat des actifs (environ 6%) et des retraités.

Elle refuse de s'inscrire dans une négociation qui lierait la rémunération des fonctionnaires à celle de "la modernisation" de la Fonction Publique. Entendez par modernisation de la Fonction Publique : "la suppression de corps au profit de filières et de cadres d'emplois qui faciliteraient les redéploiements et organiseraient la flexibilité ou encore le salaire au mérite destiné à augmenter la productivité de la Fonction Publique."

Lors de la première séance de négociations le ministre a évoqué la question du pouvoir d'achat en récusant toute logique de donnant-donnant et en affirmant l'intention du gouvernement de prendre "une mesure significative au titre de 2005" qui porte sur la valeur du point d'indice. Il souhaite en échange que d'autres sujets de discussion puissent être ouverts : les perspectives de carrières des individus et le rôle de l'État et de ses missions.

Les organisations syndicales ont refusé d'entrer dans ce jeu, et demandé en préalable le règlement du contentieux de 2005. Le ministre s'est engagé à faire des propositions lors de la séance du 29 mars. "Il y aura une autre rencontre le 29 mars prochain avec des propositions chiffrées sur les salaires".

Mais il a rajouté : "Bien entendu, nous réglerons la question des salaires sans compromettre le déficit de la France et nous serons attentifs à ce que, si mesure sur les salaires il y a, il n'y ait pas d'augmentation des impôts. On y arrivera s'il y a des gains de productivité dans la fonction publique".

Sans commentaires, on peut s'attendre à de nouvelles coupes dans les effectifs de la fonction publique, à une rentabilisation accrue des titulaires remplaçants, à un accroissement de la charge de travail des enseignants (auto remplacement...) et à une augmentation des effectifs par classe.

La pression ne doit pas se relâcher, ce sont des réponses concrètes que nous demandons.

Dominique DELIGNY

HORS-CLASSE DES PROFS D'EPS ET DES AGRÉGÉS : La bombe à retardement de F. FILLON

La hors-classe pour tous

Acquis par l'action sur la revalorisation des carrières en 89, ce mécanisme (qui ne correspondait pas à nos revendications⁽¹⁾) a permis d'obtenir pour la quasi-totalité des profs d'EPS et des agrégés des gains indiciaires de 125 à 142 points (valeur approximative du point : 3,5 euros net). Cette promotion, pour être accessible à tous, tient au poids déterminant de l'ancienneté dans le barème que nous avons imposé à l'époque par notre mobilisation. En valorisant l'ancienneté, la très grande majorité des profs d'EPS et des agrégés⁽²⁾ accède à la hors-classe, en moyenne, 4 à 5 ans après avoir atteint le 11ème échelon. Par ce barème toute la profession y gagne même si c'est tardivement pour certains collègues.

Une attaque dans la logique de la réforme de l'état et de la réduction des dépenses publiques.

Le ministère, dans la continuité des réformes libérales déjà initiées, s'attaque à la hors-classe visant ainsi à briser l'indépendance des fonctionnaires vis à vis des pressions politiques et administratives, indépendance qui contribue à l'efficacité du service public. La méritocratie et la soumission deviennent les éléments organisationnels de la fonction publique. Notre ministre poursuit dans la voie de réduction des dépenses publiques, des recrutements, de la masse salariale destinée à la rémunération des enseignants répondant ainsi aux exigences de la banque centrale européenne.

Les mécanismes utilisés et leur conséquence.

Si, auparavant, il fallait en moyenne 5 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon pour accéder à la hors-classe, aujourd'hui le ministère, utilisant le "mérite" comme élément quasi exclusif de classement des collègues, ouvre la possibilité d'y accéder dès le 7ème échelon. Dans de nombreuses académies, les propositions rectorales survalorisent le poids de l'appréciation de nos hiérarchies. C'est une bombe à retardement qui empêchera de nombreux collègues d'atteindre ce grade. La hors-classe étant plafonnée à 15% de la classe normale, en dehors d'une hausse d'effectifs, pour y accéder il faut qu'un collègue en sorte. Atteindre le dernier échelon de la hors-classe quelques années avant le départ à la retraite, permet rapidement à un autre collègue d'y accéder. Ce ne sera évidemment plus le cas si l'accès peut se faire dès le 7ème échelon de la classe normale. Le blocage pourra alors se situer autour de 20 ans, le temps pour ce collègue d'atteindre la retraite.

Les collègues n'atteignant pas la hors-classe seront doublement sanctionnés : pendant leur vie active et pour le calcul de leur pension de retraite effectué sur la base du 11ème échelon.

Le mérite deux fois.

Les nouveaux barèmes permettent aux IPR et chefs d'établissement d'intervenir deux fois dans l'appréciation des collègues. Une première fois par la note

administrative et pédagogique et une deuxième fois par un barème supplémentaire qui leur est octroyé, plus ou moins important selon les académies. En promouvant le "mérite" de cette manière, le ministère instaure une concurrence entre collègues particulièrement néfaste au travail en équipe, à l'opposé de l'intérêt des élèves et du service public.

Cette amorce de libéralisation vise à porter atteinte à nos statuts pour dévaloriser et mieux asservir les enseignants.

Le débat collectif est nécessaire pour ouvrir d'autres voies. En étant solidaires, nous devons maintenir le droit, pour chacun d'entre nous d'accéder à la hors-classe en fin de carrière, mieux de gagner un 12ème et 13ème échelon dans le cadre d'une grille unique assurant la lisibilité de la carrière des enseignants. Le SNEP prépare dossier et initiatives sur cette question primordiale.

Bernard CHARLIER

(1) Le SNEP revendiquait un 12ème échelon et une revalorisation indiciaire

(2) Concernant les CE d'EPS, la promotion de grade (hors-classe et classe exceptionnelle) s'effectue dans l'objectif de l'extinction de la classe normale et d'une accélération de l'accès vers la classe exceptionnelle.

MOUVEMENT INTER 2005 : Rigueur budgétaire et déconcentration, toujours plus d'incohérences insupportables

Le mouvement inter académique 2005 a été réalisé le 16 mars. La plus grande partie des résultats ont été mis en ligne (sur le site internet du SNEP) pour les syndiqués et donnés par téléphone le soir même.

La baisse des recrutements 2004 qui a conduit à réduire les capacités d'accueil autorisées (calibrage) dans le cadre du mouvement 2005, les règles de celui-ci imposées par le ministère et l'attitude des rectorats pour gérer – dans le cadre d'une autonomie accrue – à la fois les conséquences des suppressions d'emplois budgétaires et les nouvelles orientations en matière de barème entraînent des régressions importantes de la quantité comme de la qualité des mutations des personnels déjà victimes de la mutation en aveugle.

- le pourcentage de mutés est nettement inférieur à celui des années précédentes : de 61% en 2004 à 50,10% pour cette année.
- une académie (Nancy) est fermée à tout entrant. D'autres, en premier lieu celle de Dijon, voient leurs capacités d'accueil extrêmement réduites ... alors qu'explose – par exemple - le nombre d'entrées à la Réunion. Pour ces raisons, les «barres» d'entrée (barème du dernier entrant dans une académie) connaissent une hausse globale.
- la généralisation des bonifications APV que nous avons dénoncée dès l'origine et combattue va à l'encontre des objectifs annoncés par le MEN : stabiliser les équipes pédagogiques et produisent l'effet

inverse par l'éclatement des équipes pédagogiques (notamment en région parisienne et à Lille)

- le niveau de non-satisfaction des demandes au titre du rapprochement de conjoint n'a jamais été aussi élevé : 877 collègues soit 45% des demandeurs concernés n'ont pas obtenu satisfaction (certains avec 3 ou 4 années de séparation, sans oublier ceux qui ont «perdu» une année de séparation entre 2 mouvements)
- de nombreux collègues perdent définitivement les bonifications acquises avant 2005 : la moitié des collègues ayant bénéficié des bonifications transitoires liées aux APV n'ont pas été mutés.

La charte de la déconcentration de 1999 garantissait le droit à l'égalité de traitement pour tous les personnels et leur mobilité sur l'ensemble du territoire.

Le mouvement 2005 accroît les inégalités :

- il discrimine les personnels par rapport au droit à mutation (hors APV ou RC, pas de mutation)
- il permet des disparités d'interprétation des règles et des barèmes INTER en laissant de plus en plus d'autonomie aux recteurs
- il casse les logiques de stratégie à moyen ou long terme de nombreux collègues.

Si le ministère avait voulu faire la preuve que le mouvement national pouvait être inopérant et injuste pour justifier ses projets de recrutements régionaux, il s'est donné les moyens de sa démonstration.

Michèle CHARPIN

Comparaisons mouvement INTER 2004 et 2005

	Barème 2004	Barème 2005	Date de naissance
AIX	296,2	366,2	12.01.79
AMIENS	21	21	22.07.81
BESANCON	280,2	323,2	31.10.79
BORDEAUX	288,2	348	29.04.83
CAEN	58	221,2	17.03.78
CLERMONT	261,2	331,2	28.02.78
CORSE	1080,2	1036,2	13.18.76
CRETEIL	21	21	11.04.83
DIJON	161,8	318,2	17.09.78
GRANDSÈVE	288,2	384,0	13.03.64
GUADELOUPE	158	187	07.06.73
GUYANE	61	71	25.08.87
LILLE	71,8	21	24.03.80
LIMOGES	171,2	231,2	30.01.80
LYON	208,2	311,2	01.02.82
MARTINIQUE	185	158	01.07.55
MAYOTTE	262	186	16.05.48
MONTPELLIER	271,2	428	20.01.73
NANCY	111,2	-	-
NANTES	111,2	258,2	27.02.77
NICE	281,2	245,2	20.10.58
ORLÈANS	111,2	171,2	05.08.81
PARIS	28	21	16.10.52
POITIERS	211,2	281,2	19.06.79
REIMS	21	171,2	06.04.80
RENNES	268,2	338,2	09.01.78
REUNION	196	78	01.09.73
ROUEN	21	71,1	29.01.82
STRASBOURG	121,2	178,2	16.07.76
TOMI DUSE	333,2	351,2	17.02.81
VERSAILLES	21	21	28.01.87

PAS DE SNEP SANS UNE PROFESSION SYNDIQUEE !

Avec 450 000 signatures, l'appel «pas d'éducation sans EPS» a été entendu. On mesure l'importance du bougé au regard de l'intransigeance du gouvernement sur une multitude d'autres sujets. Lorsqu'on est capable de faire entrer en résonance les usagers du service public de l'EPS et les fonctionnaires chargés d'en assurer l'accès au droit, on découvre et on fabrique une alliance capable de «déboucher» toutes les oreilles.

Cette mobilisation et ce premier résultat doivent éclairer d'une lueur d'espoir la suite. Car en effet, sur la question de la mise en musique réglementaire de la loi votée, comme sur les questions des moyens (DHG, HSA...) et de la Nouvelle Gestion des Personnels, nous devons poursuivre, étendre la mobilisation, notre mobilisation.

Mais si ce recul, produit de l'impact de la lutte massive et déterminée de milliers d'entre-nous sur le gouvernement et le parlement, est un encouragement, nous ne devons pas faire l'impasse sur les conditions de sa construction. Le SNEP y a

engagé tous ses moyens pour dynamiser cette campagne et en faire une réussite (ce qui n'est jamais écrit d'avance). **Sans cet outil pour s'organiser et se faire entendre qu'en serait-il ?** Dans quel nouveau traquenard serions-nous engagés ? Quel état d'esprit prévaudrait ? Se doter d'une organisation qui rassemble et organise, coordonne, n'est-ce pas une nécessité ?

N'est-il pas d'actualité d'inventer d'autres alternatives aux projets Fillon ? Mais comment les élaborer sans débats, échanges, analyses ? Là aussi, de quel outil a-t-on besoin ?

Nous vous proposons de «faire le pas », de renforcer le SNEP. Comme dirait Coluche, nous ne promettons pas un festin, ni le grand soir, mais plutôt de construire ensemble de la solidarité, car il ne peut en être autrement et c'est là toute la contradiction. C'est en effet le paradoxe et le défi de l'heure : **oser ce qui rassemble, uni, et mettre de côté ce qui sépare, divise, morcelle.**

Oser se rassembler aujourd'hui, c'est faire le pari que nos diversités sont richesse, à condition qu'elles se croisent ; que nos énergies peuvent se démultiplier si elles s'additionnent. Ce n'est simple ni pour les uns, ni pour les autres. Ils nous faut sortir des « clichés qui arrangent », des représentations caricaturales, faire efforts pour s'entendre, se comprendre...

Les jeunes ont besoin d'une société différente, nous devons leur proposer une école humaniste, une EPS enivrante, des maîtres ambitieux. Il est juste de vouloir résister à la barbarie douce qui s'avance. Donnons-nous les moyens de ces ambitions, rassemblons-nous sur l'essentiel !

Pas de profession revendicative sans le SNEP, pas de SNEP sans une profession syndiquée.

Alain Briglia

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »
(Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 18

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement
(joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30



COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	118 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC		100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Non titulaire non réemployé** : 30 € ● **Etudiant** (sur présentation justificatif) 30 € ● **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 56 €	2 63 €	3 70 €	4 77 €	5 85 €	6 92 €	7 99 €	8 107 €	9 114 €	10 121 €

- **CPA et CFA ancienne formule** : 80% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA).
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM

Sexe (*) F M

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel

CPA 50% CPA 80% CFA

Adhérent en 03/04 OUI NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
	PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.	

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR oui non

Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
 - Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
 - COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : _____ dans l'académie (ou territoire) de : _____
- (*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.
 J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :
SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.
 Date : Signature : _____

A renvoyer au responsable syndicalisation de votre académie ou au : SNEP, 76, rue des Rondeaux. 75020 Paris

Besoin de repères pour choisir votre assurance ?



PUBLICIS D.I.D.C. - Crédit Photo - Getty Images

GMF, 1^{ÈRE} MUTUELLE D'ASSURANCE DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Quand on cherche la meilleure assurance pour sa vie privée, c'est important de ne pas se tromper. A la GMF, nous vous connaissons bien car nous accompagnons vos projets depuis plus de 70 ans. Et bien vous connaître, c'est mieux vous assurer. La preuve : vous êtes déjà 2,5 millions d'agents du Service Public à nous avoir choisis. Pour en savoir plus, contactez-nous ou rendez-vous dans une agence GMF Conseil.



GMF en ligne ☎ 0 820 809 809 www.gmf.fr

0,12 € TTC la minute

ASSURANCES & SERVICES
FINANCIERS

GMF. Assurément humain